

Règlement et conditions générales de FuturPlus Sàrl

Révision de votre dossier de candidature

Règlement et conditions générales de FuturPlus Sàrl CV Clé en main

PAR MA COMMANDE, JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement énonce les conditions générales liées aux prestations de corrections et entretiens de dossiers de candidature par le cabinet d'orientation FuturPlus Sàrl. Le client et/ou son responsable légal doivent prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer.

2. COMMANDE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La commande s'effectue sur le site internet. Après identification et sélection des prestations souhaitées, le client choisit son mode de paiement et valide la prestation. Le choix et la commande de prestations s'effectuent sous la seule responsabilité du client.

La validation de la commande constitue une acceptation irrévocable du client envers FuturPlus Sàrl et autorise le démarrage de la prestation.

La validation de toute commande vaut pour acceptation des présentes conditions générales.

FuturPlus se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, sans préavis.

FuturPlus ne saurait être tenu pour responsable dans toute utilisation d'un moyen de paiement frauduleux.

Le paiement via carte de crédit s'effectue par l'intermédiaire de notre fournisseur de paiement.

Pour les paiements via facture, FuturPlus adressera au client par courriel une facture qui seulement une fois acquittée démarrera le processus de la prestation.

Le client est responsable de l'envoi des documents personnels via l'adresse orientation@futurplus.ch. La non-transmission des documents n'annule en aucun cas la prestation due.

3. REMBOURSEMENT

La prestation n'est pas remboursable, aucun dédommagement ne peut être exigé.

4. DELAIS

Le délai fixé pour le retour détaillé est de 72 heures maximum (jours ouvrables, hors weekend) une fois le montant acquitté par le client. L'heure faisant foi est celle de la réception complète des documents envoyés. Si la prestation choisie inclut un entretien, FuturPlus n'est plus tenu de respecter le délai des 72 heures. FuturPlus s'engage toutefois à fixer cet entretien dans les plus brefs délais en fonction des agendas respectifs des parties.

5. CONFIDENTIALITE

FuturPlus s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises et s'engage à ne pas conserver les informations relatives au dossier de candidature au-delà d'une année civile.

6. DROITS D'AUTEUR ET RESPONSABILITES

Les droits de propriété, en particulier les droits d'auteur, restent entièrement chez FuturPlus Sàrl. L'utilisateur ou le donneur d'ordre ne sont en aucun cas autorisés à dérober, copier ou à utiliser d'aucune façon le site futurplus.ch et ses pages affiliées.

FuturPlus Sàrl décline toute responsabilité pour toute survenance de bug, erreur et/ou présence de virus sur son site ainsi que pour toute survenance d'un événement imprévisible et extérieur.

La prestation consiste en une relecture professionnelle d'un dossier de candidature. Le psychologue du conseil et de l'orientation ne pourra fournir sa prestation qu'avec un dossier complet et rédigé dans son entier.

FuturPlus ne peut être tenu pour responsable d'un dossier de candidature non sélectionné par un éventuel futur employeur.

7. APPLICATION

Le présent règlement entre en vigueur le 01 septembre 2018.

8. DROIT APPLICABLE ET FOR COMPÉTENT

Le droit suisse est exclusivement applicable. Le for juridique exclusif est le canton de Vaud, sous réserve du recours au Tribunal Fédéral.